

Kenya : La Cour suprême valide la victoire de Kenyatta

BBC Afrique, 20 novembre 2017 Au Kenya, la Cour suprême a rejeté lundi les deux recours demandant l'invalidation de l'élection présidentielle du 26 octobre, organisée après l'annulation du scrutin d'août. Elle a ainsi validé la réélection du président sortant Uhuru Kenyatta. Cette décision autorise l'investiture de M. Kenyatta le 28 novembre prochain pour un nouveau mandat de cinq ans.

La Cour suprême, plus haute juridiction kenyane, avait pris la décision historique sur le continent d'invalidation de l'élection du 8 août. M. Kenyatta a remporté l'élection d'octobre avec 98% des voix. Mais sa victoire a été ternie par une faible participation (39%), le scrutin ayant été boycotté par l'opposition qui estimait qu'il ne pouvait en aucun cas être libre et équitable. Les deux recours avaient été déposés par un homme d'affaires associé à un ancien député proche de l'opposition et par deux responsables d'ONG. Selon ces recours, la Commission électorale (IEBC) aurait procédé à une nouvelle sélection de candidats, après l'annulation de la première élection. L'opposition met ainsi en cause le manque d'indépendance de cet organe, incapable à leurs yeux de garantir un scrutin équitable.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});